Conditions générales de vente de la SARL SOS REDAC

Adresse du siège social : 20 rue de la cerisaie 75004 Paris

Immatriculation: 751 607 466 RCS Paris

N° SIRET: 75160746600016

N° TVA intracommunautaire: FR 83 751 607 466

Article 1: définitions.

La société SOS REDAC désigne la SARL SOS REDAC, représentée par son gérant majoritaire, Henry Pichat, et proposant des prestations de conseil et création en publicité et communication. Le client désigne le bénéficiaire des prestations fournies. La prestation désigne l'ensemble des services commercialisés par la société SOS REDAC. Le devis signifie la prestation de services proposée au client.

Article 2 : généralités.

Les présentes conditions générales de vente ont pour objet de définir les droits et obligations des parties lors de la vente des services réalisées par la société SOS REDAC pour ses Clients dans le cadre de son activité de conseil et création en publicité et communication. La société SOS REDAC se réserve le droit de modifier ses conditions générales de vente à tout moment et sans préavis. Ces modifications n'auront aucune incidence sur les commandes en cours. Si le Client est un particulier, il reconnaît être majeur conformément aux lois du pays où il réside.

Le Client faisant appel aux services la société SOS REDAC reconnaît avoir pris connaissance et accepté sans réserve les conditions générales de vente suivantes

Le client peut consulter simplement, librement et à tout moment ces conditions générales de ventes sur demande ou sur le site web de la société SOS REDAC (https://www.sos-redac.com/cgv.pdf). Ainsi, toute commande de prestation en communication par un client impliquera l'accord définitif et irrévocable du client sur l'ensemble des conditions générales de ventes présentées ciaprès.

Article 3 : objet.

La société SOS REDAC propose d'effectuer, sur demande du client, particulier ou société, des prestations de conseil et création en publicité et communication (conseil stratégique, conception-rédaction, création graphique, création digitale, création audiovisuelle, impression de documents, etc). En préalable à toute intervention, seront convenues, lors de la prise de contact entre les parties, la date, les prévisions de l'intervention, après avoir répondu aux questions de la société SOS REDAC permettant de déterminer les conditions de la prestation.

Article 4 : application des conditions générales de prestations de services et clause de parfaite information.

Les présentes conditions générales de vente sont portées à la connaissance du client. L'ensemble des clauses et conditions est réputé connu et expressément accepté par le client au moment de l'acceptation du devis et même si celui-ci n'a pas formellement apposé sa signature sur les présentes. En conséquence, le fait d'accepter le devis de la société SOS REDAC emporte acceptation pleine et entière des présentes conditions générales de prestations de services.

Article 5: formation du contrat et commande

La formation du contrat se réalise exclusivement par l'intermédiaire du 06 07 35 70 51 ou par email à l'adresse suivante : henrypichat@gmail.com. Le renvoi par e-mail de l'acceptation expresse du devis par le client à la société SOS REDAC vaut consentement irrévocable au contrat et validation des prix communiqués. Les commandes ne seront prises en compte qu'au retour du devis signé et portant la mention "Bon pour accord" et à la réception de l'acompte de 30% du prix total. Il appartient au client de transmettre tous documents nécessaires à la société SOS REDAC tels que briefs, éléments graphiques ou textuels, etc concernant la réalisation de son projet. Les fournitures hors forfait comme les compositions typographiques, photographies et illustrations de toutes origines, documents d'archives, etc. éventuellement nécessaires à la réalisation du travail, ne sont pas comprises dans les prix indiqués sauf mention contraire. Les demandes complémentaires devront faire l'objet d'un devis signé dans les mêmes conditions que le précédent. Toute annulation de commande demandée par le client ne peut être prise en considération une fois le devis accepté. Les acomptes versés seront conservés à titre d'indemnisation des efforts et propositions réalisés. Par ailleurs, le client restera redevable de l'intégralité du montant TTC indiqué sur le devis qu'il a validé. Il devra donc s'acquitter du solde restant dans les 30 jours suivants l'envoi de la facture.

Article 6 : tarifs et règlement.

Les tarifs des prestations de la société SOS REDAC sont exprimés en euros (€), en prix HT et TTC, sans aucun escompte. Le numéro de TVA intracommunautaire de la société SOS REDAC est FR 83 751 607 466. Ces tarifs peuvent évoluer à tout moment en fonction de la politique tarifaire du moment. Le prix de vente retenu correspond à celui accepté sur le devis. Les tarifs applicables sont ceux communiqués au client sur le devis. Aussi, la société SOS REDAC fournira un nombre de retours pour chaque prestation effectuée. Si le client venait à réclamer des refontes ou modifications qui engagent un nombre de retours supérieurs à ceux indiqués sur le devis accepté, toute intervention supplémentaire sera facturée 30% du montant de la prestation initiale.

Article 7: délais de livraison.

Les délais ou dates de livraison, qu'ils soient fermes ou non, doivent êtres stipulés par écrit. A défaut, la société SOS REDAC ne saurait être responsable d'un délai imposé par le client non

accepté par lui-même. Si la collaboration du client est nécessaire à la prestation de la société SOS REDAC ou convenue à l'avance, en cas d'attente, le délai sera prolongé d'autant de temps que le client n'aura pas répondu à cet engagement. Dans le cas d'un retard occasionné par des modifications de la part du client ou des problèmes liés à des produits tiers (logiciels, informatique...) le délai ou la date de livraison se verront repoussés en conséquence. La société SOS REDAC ne peut être tenu responsable du non respect des délais n cas d'incapacité de travail, par suite de maladie ou d'accident, et dans tous les cas de force majeure tels que pannes informatiques et autres éléments qui ne sont pas directement de son fait : blocage des moyens de transports ou d'approvisionnements, tremblements de terre, incendies, tempêtes, inondations, foudre, l'arrêt des réseaux de télécommunication, et notamment tous les réseaux accessibles par Internet, ou difficultés propres aux réseaux de télécommunication extérieurs aux parties...

Article 8 : conditions de paiement.

Une facture détaillée sera envoyée au client après livraison des travaux. Les règlements se font par chèque à l'ordre de la société SOS REDAC ou par virement bancaire sur le compte de la société SOS REDAC. Les factures sont payables comme suit : 30% d'acompte par virement à la commande, le solde avant 30 jours à compter de la date de facturation. Tout retard de paiement est passible de pénalités de retard égales à 10% (dix pour cent) du montant total de la facture par tranche de 30 jours de retard. Une indemnité forfaitaire des frais de recouvrement de quarante euros (40 €) sera également due. En cas de non-paiement, le client prendra en charge tous les frais de recouvrement. Par ailleurs, en cas de non paiement du client ou du non respect des délais de paiement figurant ci-dessus, la société SOS REDAC se réserve le droit de suspendre l'exécution des travaux en cours et reste propriétaire des droits de toutes les créations (textuelles, visuelles et conceptuelles) qu'elle a livrées au client.

Article 9 : réclamations.

Le client devra vérifier les documents remis par la société SOS REDAC dans un délai de 7 jours à compter de la date de la livraison des travaux en communication. Si la prestation effectuée par la société SOS REDAC correspond à la prestation attendue par le client, il devra donner son accord durant ce délai. Si la prestation comporte des erreurs, le client devra adresser sa réclamation durant cette même période. Les réclamations se limiteront à des corrections et améliorations à apporter aux documents. En aucun cas il ne pourra s'agir d'une refonte totale des documents si les erreurs constatées sont sans importance et n'affectent donc pas de manière conséquente le document. Les modifications demandées par le client après la validation de la maquette seront facturés en plus du forfait, au tarif en vigueur à la signature du devis. Les demandes de dédommagement de la part du client sont exclues.

Article 10 : responsabilité.

La responsabilité de la société SOS REDAC, qui n'a qu'une obligation de moyen, se limite aux dommages contractuels et prévisibles. Ceux-ci sont limités à hauteur de la valeur du contrat. La société SOS REDAC ne peut être tenue responsable des erreurs dues à des informations incorrectes, incomplètes ou non remises à temps par le client et décline toute responsabilité quant aux dommages ou pertes pouvant survenir durant le transfert des données vers le client. Le client est tenu de se prémunir contre la perte des données. La société SOS REDAC ne peut être tenue responsable des dommages occasionnés par des virus informatiques. La responsabilité de la société SOS REDAC ne peut être engagée à la suite de toute action ou recours de tiers, notamment : du fait d'information, d'images, de son, de textes, de bande vidéo contraires aux législations et réglementations en vigueur, contenus et/ou diffusés sur le ou les sites du client ; de la violation des droits de propriété intellectuelle relatifs aux oeuvres diffusées en intégralité ou partiellement sur le ou les sites du client sans accord express de l'auteur. Le client prend l'entière

responsabilité des documents qu'il fournit pour leur reproduction sur Internet. Du fait des caractéristiques et limites d'Internet, que le client déclare parfaitement connaître, la responsabilité de la société SOS REDAC ne peut être engagée pour notamment : les difficultés d'accès au site hébergé du fait de la saturation des réseaux à certaines périodes. Les contaminations par virus des données et/ou logiciels du client dont la protection incombe à ce dernier, les intrusions malveillantes de tiers sur le site du client, malgré les mesures raisonnables de sécurité mises en place par la société SOS REDAC, les dommages que peuvent subir les équipements connectés au centre serveur, ceux-ci étant sous l'entière responsabilité du client, les détournements éventuels des mots de passe, codes confidentiels et plus généralement de toute information à caractère sensible pour le client. Le client est le seul responsable du contenu complet des produits ou services, par la propriété de son insertion ou de son utilisation qui en font des informations de diffusions de tout public. Il déclare s'être assuré des droits nécessaires aux droits à l'image sous toutes ses formes, aux droits de propriétés industrielles, aux droits de propriétés intellectuelles. etc. Le client s'engage à contrôler avant validation la maquette. La validation de la maquette par le client empêche celui-ci de mettre en cause la responsabilité de la société SOS REDAC et, notamment. dans le cas ou il aurait omis de lui signaler une erreur ou omission apparaissant sur ladite maquette. La société SOS REDAC ne pourra être responsable en cas de copie, de contrefaçon, imitation et, d'une façon générale, de toute reproduction ou de toute partie des services par un tiers, ainsi que de l'utilisation ou publication non conforme à la loi française par le client des prestations vendues ou de tout autre incident de fonctionnement dû a des perturbations sur le réseau téléphonique ou réseau Internet sur le web et de réseau électrique, ou de fournisseur d'accès et d'hébergements. Conformément à l'article 27 de la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, le client dispose auprès du vendeur d'un droit d'accès et de rectification aux données le concernant.

Article 11 - Droits d'utilisation

Toutes les créations génèrent des droits d'auteur régis par le Code de la propriété intellectuelle. Certains produits tels que images et chartes graphiques sont vendus avec un droit d'utilisation personnel qui interdit au client de procéder à toute cession, copie ou diffusion en public autres que celles prévues par la législation en matière de propriété et du droit à l'image. La création, objet de la commande ne peut être exploitée que dans les conditions définies à ladite commande. La société SOS REDAC se réserve le droit d'utiliser les créations à des fins promotionnelles.

La société SOS REDAC se réserve donc le droit de mentionner et de présenter les réalisations effectuées pour le Client sur ses documents de communication externe et de publicité (site internet, portfolio, etc.) et lors de démarchages de prospection commerciale. Sauf mention contraire explicite du Client, la société SOS REDAC se réserve aussi la possibilité d'inclure dans la réalisation une mention commerciale indiquant clairement sa contribution, telles les formules « Conception-rédaction par Henry Pichat / SOS REDAC » ou « Conception-rédaction : Henry Pichat / www.sos-redac.com » assortie lorsque le support le permet d'un lien hypertexte pointant vers le site commercial de son activité (www.sos-redac.com)

Article 12 - Loi applicable

Toutes les clauses figurant dans les présentes conditions générales de prestations de services sont soumises au droit français.

Article 13 - Tribunal compétent

En cas d'échec d'une procédure amiable, tout litige découlant des présentes conditions générales de prestations de services est de la compétence du Tribunal de Commerce de Paris même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs. Les parties attribuent expressément juridiction à ce tribunal.